

9 PORTRAIT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE L'OUTAOUAIS

9.1 Méthodologie

Un sondage auprès des **propriétaires** de lots boisés de l'Outaouais a été effectué en juillet 1999. Ce sondage a été réalisé par les firmes Del Degan, Massé et Associés, et Réseau Circum inc. Un questionnaire a été développé sur la base de questionnaires utilisés dans d'autres régions. Ce questionnaire a été validé auprès des membres du comité administratif de l'Agence et dans le cadre d'un pré-test exhaustif.

L'échantillon utilisé lors de l'enquête a été bâti à partir des rôles de taxation d'où une liste des **propriétaires** de lots de quatre hectares ou plus avait été constituée et formée par les syndicats et offices. Seuls les **propriétaires** possédant au moins quatre hectares de lots boisés dans l'Outaouais ont été considérés éligibles à l'enquête. Sur une population estimée à 10 890 **propriétaires**, 1419 **propriétaires** ont été insérés dans l'échantillon de l'enquête. De celle-ci, 309 se sont avérés non éligibles à l'enquête et 351 n'ont pas répondu au questionnaire pour diverses raisons (138 refus, 109 absences prolongées et 104 pas de réponse/occupés). La marge d'erreur produite pour cet échantillon est de ± 7 points de pourcentage à l'intérieur de chaque territoire de plan conjoint et de ± 4 points de pourcentage pour l'ensemble du territoire de l'Agence (un seuil de confiance de 95 %).

Les taux de réponse obtenus lors de l'enquête sont dans les normes de l'industrie. Dans la catégorie « non-réponse », nous remarquerons que les taux de refus sont plus faibles que les absences prolongées et l'impossibilité de rejoindre les personnes échantillonnées.

Pour la bonne compréhension de ce document, une définition des principaux termes utilisés serait de mise. Premièrement, le territoire de plan conjoint constitue la base d'analyse de ce présent document. Il existe trois territoires de plan conjoint (TPC) soit le Pontiac, la Gatineau et l'Outaouais. Cette dernière dénomination, contrairement à son nom, ne couvre pas l'ensemble du territoire de l'Agence, mais plutôt le territoire composé de la CUO et des MRC Les Collines-de-l'Outaouais, Papineau et une partie de La Vallée-de-la-Gatineau. Dans le texte, chacune de ces dénominations sera précédée par l'abréviation TPC pour « territoire de plan conjoint ». Le terme « Outaouais » sans cette abréviation servira à désigner l'ensemble du territoire 07.

Deuxièmement, le document utilise plusieurs expressions pour définir l'état du **propriétaire**. Comme nous le démontre le tableau 1, chacune de ces expressions correspond à un regroupement différent. Ces expressions seront écrites en gras dans le texte.

Nous avons regroupé l'information recueillie par le sondage en neuf sections : le profil socio-économique des **propriétaires**, le profil du territoire possédé, les objectifs de possession, les activités de mise en valeur reliées à la ressource ligneuse, les activités de mise en valeur reliées au multi-ressources, l'information, la formation, la réglementation municipale et le développement durable.

Tableau 9.1 Définition des types de producteurs et leur importance relative

Termes	Définition	Importance selon superficie	Importance selon nombre
◆ Propriétaire	Individu possédant un terrain privé en Outaouais d'au moins 4 hectares	100 %	100 %
◆ Propriétaire inactif	Propriétaire n'ayant récolté aucun bois ou rarement depuis qu'il possède des lots boisés dans l'Outaouais	23 %	39 %
◆ Producteur occasionnel	Propriétaire ayant déclaré faire des coupes au quatre ans ou à une fréquence plus lente	11 %	46 %
◆ Producteur régulier	Propriétaire ayant déclaré faire des coupes au trois ans ou à une fréquence plus courte	64 %	15 %
◆ Producteur	Propriétaire ayant déclaré avoir produit du bois en 1997	n.s.	n.s.
◆ Producteur forestier	Propriétaire ayant déclaré détenir le statut officiel de producteur forestier	n.s.	n.s.

9.2 Profil socio-économique des propriétaires

La population totale des **propriétaires** possédant un terrain privé d'au plus 4 hectares sur le territoire de l'Agence est de 10 890 répartie comme suit : 6010 **propriétaires** pour le TPC Outaouais (55 %), 3230 pour le TPC Pontiac (30 %) et 1650 pour le TPC Gatineau (15 %).

Du point de vue de l'âge, seulement 12 % des **propriétaires** ont moins de 40 ans. La majorité des **propriétaires** (53 %) sont âgés entre 41 et 60 ans. Une proportion importante de 31 %, beaucoup plus grande que dans la population en général (autour de 16 %), a plus de 60 ans. Les moins de 40 ans, les 41–60 ans et les plus de 60 ans possèdent respectivement 16 %, 55 % et 27 % des terres boisées. Selon le sondage, environ 86 % des **propriétaires** sont des hommes.

Nous devons noter que 73 % des **propriétaires** sont francophones et 27 % anglophones. Évidemment, les parts relatives de francophones et d'anglophones sont très différentes d'un territoire à l'autre: 90 % et 86 % de francophones respectivement dans les TPC Gatineau et Outaouais et 41 % dans le TPC Pontiac.

La majorité (61 %) des **propriétaires** de lots boisés est présentement sur le marché du travail. Ce groupe possède 71 % des terres boisées. Une importante proportion des **propriétaires** est à la retraite soit 33 %. Les exploitants agricoles représentent un peu plus du quart des **propriétaires** forestiers.

La majorité des **propriétaires** habite près des terres possédées, mais un groupe important en est plus éloigné. Plus de la moitié (54 %) des **propriétaires** habite sur le territoire du syndicat ou de l'office où ils possèdent la majorité de leurs terres.

Près de trois **propriétaires** sur dix (29 %) habitent dans les villes de la CUO ou ailleurs dans le territoire 07; ils possèdent 35% des terres boisées. De plus petits groupes habitent respectivement au Québec hors de l'Outaouais (5 %) et en Ontario (8 %). Ces derniers possèdent de plus petits lopins puisque leurs terres boisées représentent respectivement 4 % et 5 % du total.

Sur un horizon de 10 ans, seulement 41% des **propriétaires** ont tiré un revenu de l'exploitation forestière de leurs boisés. Sur une base annuelle, (année de référence 1997) 8% des revenus des **propriétaires** proviennent de leur boisé. Quelque 6 % des **propriétaires** en ont tiré la majorité de leurs revenus; ce groupe possède 17 % des terres boisées.

9.3 Profil du territoire possédé

La propriété moyenne compte 95 ha dont 62 ha sont boisés. La moitié des propriétés sont constituées de 60 ha ou moins dont 36 ha ou moins sont boisés. Un premier groupe de propriétés (38 %) compte 40 ha et moins (boisés ou non); un deuxième groupe (33 %) compte 41 à 100 ha; et un troisième groupe (27 %) compte 100 ha et plus. Les propriétés sont de même taille d'un territoire à l'autre. La superficie boisée moyenne est par contre un peu plus grande sur le TPC Gatineau (77 ha) que sur le TPC Pontiac (69 ha) et le TPC Outaouais (54 ha). La forêt privée du territoire de l'Agence est donc fortement morcelée. La propriété moyenne pour le producteur correspond à 120 ha de terres boisées.

Environ 59 % des propriétés sont constituées d'un seul ensemble de lots adjacents ou d'un seul lot; 18 % comptent deux propriétés séparées et 21 % plus de deux propriétés séparées. Ce portrait est le même sur l'ensemble du territoire.

Après une coupe, les terres sont régénérées le plus souvent par des espèces comme l'érable ou le sapin (45 %), ensuite par des peupliers ou des trembles (38 %), enfin par des espèces indésirables comme le foin ou le framboisier (3 %). Le territoire du TPC Gatineau est davantage régénéré par les peupliers (47 %) alors que le TPC Outaouais l'est davantage par des espèces comme l'érable ou le sapin (51 %).

9.4 Objectifs de possession

La majorité des propriétaires vise une utilisation paisible, même passive, de leurs terres. Pour les trois quarts des propriétaires, il existe cinq motifs majeurs de possession (Tableau 9.2): la protection du boisé (79 %), le plaisir de posséder la terre (78 %), la possession d'un endroit de détente et de loisir (77 %), la production de bois pour des besoins personnels (74 %) et l'héritage pour les enfants (72 %).

Un autre groupe de quatre motifs a été retenu par la moitié des propriétaires: l'aménagement à long terme (53 %), le travail pour soi et la famille (48 %), un lieu de

résidence permanente ou secondaire (48 %) et la chasse et la pêche récréatives (47 %). On remarquera que ces motifs sont à long terme.

Les sept derniers motifs réfèrent à des dimensions économiques : les revenus de la récolte du bois (33 %), les fins agricoles (33 %), l'assurance d'un fonds de pension (27 %), les produits de l'érable (22 %), un investissement spéculatif (14 %), les finalités commerciales récréatives (8 %) et la pêche et la chasse sur une base commerciale (4 %). Ces motifs sont le fait d'au plus le tiers des propriétaires.

À court terme, les propriétaires ont des objectifs orientés vers la protection plutôt que des objectifs de prélèvement. Par contre, le fait que les propriétaires réfléchissent sur un horizon généralement assez court, de 5 à 10 ans, n'implique pas que le développement de la forêt pour la production de la fibre à moyen terme est négligé, mais plutôt que les propriétaires sont conscients du besoin de protéger les ressources du milieu forestier. De plus, environ 20 % des propriétaires ont l'intention de reboiser leurs friches au cours des cinq prochaines années alors qu'un 14 % additionnel le fera peut-être.

Tableau 9.2 Motifs de possession des propriétaires

Motifs de possession	%
Protection du boisé	79
Plaisir de posséder un lopin de terre	78
Possession d'un endroit de détente et de loisir	77
Production de bois pour des besoins personnels	74
Héritage pour les enfants	72
Aménagement à long terme	53
Travail pour soi et la famille	48
Lieu de résidence permanente et secondaire	48
Chasse et pêche récréative	47
Revenus de la récolte de bois	33
Fins agricoles	33
Assurance d'un fonds de pension	27
Produits de l'érable	22
Investissement spéculatif	14
Finalités commerciales récréatives	8
Chasse et pêche sur une base commerciale	4

Plus particulièrement, les **producteurs réguliers** axent leur possession davantage sur le long terme et sur les aspects économiques (travail, revenus, etc.). Les **propriétaires inactifs** visent moins souvent la protection des boisés, le travail et les revenus; leurs motifs de possession sont moins intenses ce qui indique une relation plus superficielle avec la forêt. Plus grandes sont les propriétés du répondant, plus ses

motifs de possession sont axés sur l'aménagement, le travail, les revenus et la pension, et moins important est le simple plaisir de posséder une terre.

Pour les **propriétaires** ayant indiqué posséder un statut de **producteur** de bois, le premier objectif de possession est la rentabilité forestière à long terme (33 %, soit 20 points de plus que pour les autres **propriétaires**); viennent ensuite la rentabilité non-forestière à long terme (25 %) et les « autres » raisons (25 %), puis la rentabilité forestière immédiate (10 %). Plus des trois quarts (77 %) de ces **producteurs forestiers** ont l'intention de récolter du bois au cours des cinq années à venir comparativement à 49% pour les **propriétaires** sans statut de **producteur**. Leur second projet est l'aménagement visant l'augmentation de la production de bois. Ce projet est partagé par 70 % des **producteurs forestiers**.

Les **propriétaires** de 100 hectares et plus sont fortement axés sur l'investissement à long terme : 63 % visent la rentabilité à long terme. Ces **propriétaires** sont aussi plus nombreux que les autres **propriétaires** à viser la rentabilité immédiate (17 % vs. 10 % chez tous les **propriétaires**) mais moins nombreux à viser des objectifs non économiques (17 % vs. 32% pour tous les **propriétaires**). Ils sont beaucoup plus axés sur la ressource forestière : 42% visent la rentabilité forestière à long terme et 15 % la rentabilité forestière immédiate.

Les **propriétaires** du TPC Pontiac et du TPC Outaouais présentent des profils de motifs de possession très semblables et conformes à ce que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire de l'Agence. On notera que les **propriétaires** du TPC Pontiac sont plus nombreux que les autres **propriétaires** (20 % vs. 14 % au total), à mentionner qu'ils visent un investissement spéculatif. Les **propriétaires** du TPC Gatineau mentionnent plus souvent les facteurs suivants : la protection du boisé (88 %), la détente et le loisir (86 %), la production de bois pour des fins personnelles (83 %), la chasse et la pêche comme divertissement (62 %), les revenus de la récolte (43 %) et l'assurance d'un fonds de pension (40 %).

9.5 Activités de mise en valeur : la ressource ligneuse

Plus de quatre propriétaires sur dix (42 %) ont réalisé des travaux forestiers au cours des cinq dernières années. Ces propriétaires possèdent 58 % de la superficie boisée de l'Outaouais. Alors qu'un quart (23 %) des propriétaires ont reçu des subventions pour une partie de leurs travaux, seulement 6 % ayant fait des travaux ont été subventionnés pour tous leurs travaux. Sur la quantité de travaux non-subventionnés, la majeure partie de ces travaux se composaient de coupe partielle avec récupération (65 %). La coupe totale d'un lot a été effectuée par 6 % des propriétaires. Le tableau 9.3 donne une estimation des travaux que les propriétaires désirent exécuter au cours des cinq prochaines années. De plus, le tableau 9.4 donne une estimation des superficies réalisées et à être réalisées par type de coupe et par région. Nous retrouvons le plus grand nombre de coupes partielles dans la région du TPC Outaouais et le plus grand nombre de coupes totales dans le TPC Pontiac.

Les principales raisons qui expliquent la faible participation des propriétaires à l'aménagement de leurs lots boisés sont : le manque de connaissance forestière de base, le manque de formation et d'information, la peur des pratiques forestières inadéquates, le peu de revenu engendré en considération de l'impact de l'exploitation et pour certains la complexité du système administratif et les contraintes financières.

Entre 53 % et 64 % des producteurs prélèvent principalement les arbres de forts diamètres alors que de 29 % à 43 % choisissent des arbres de tous les diamètres. En majorité (58 % à 64 %), les producteurs sélectionnent à la fois des arbres de bonne et de mauvaise qualité; autrement, les producteurs choisissent deux fois plus souvent les arbres de mauvaise qualité que les arbres de bonne qualité.

Tableau 9.3 Types de travaux sylvicoles à réaliser

TRAVAUX	Travaux à réaliser au cours des 5 prochaines années subventionnés ou non %
Coupe partielle avec récupération	71
Éclaircie ou espacement	72
Entretien des lignes de lot	64
Entretien de la plantation	74
Construction de chemins forestiers	37
Plantation d'arbres	59
Préparation pour le reboisement	48
Plan de gestion ou d'aménagement	30
Aménagement pour la faune	25
Drainage	25
Lutte contre les insectes et maladies	33
Coupe totale d'un lot	7

Tableau 9.4 Types de coupe par territoire de plan conjoint

Types de coupe	TPC Gatineau		TPC Outaouais		TPC Pontiac	
	ha/an	Importance selon la superficie totale %	ha/an	Importance selon la superficie totale %	ha/an	Importance selon la superficie totale %
Coupe totale réalisée	350	0,29	750	0,24	830	0,38
Coupe totale prévue	290	0,24	750	0,24	975	0,45
Coupe partielle réalisée	1716	1,44	4600	1,27	2988	1,17
Coupe partielle prévue	1523	1,28	3410	1,10	2442	1,12

Les **producteurs réguliers** coupent fréquemment sur une base annuelle (85 %); près du tiers (31 %) coupe alors entre 5 et 24 % de l'ensemble de la superficie tandis que plus de la moitié (55 %) coupe sur moins de 5 %. L'intensité de leur coupe est la

suivante: 44% coupent quelques arbres dispersés, 15% moins du tiers et 12% entre le tiers et la moitié.

Les **propriétaires** du territoire du TPC Gatineau sont davantage axés sur l'exploitation forestière et équipés pour y réussir. Ces **propriétaires** sont plus nombreux que les autres à entretenir des projets de récolte de bois, d'augmentation de la production de bois et d'aménagement à des fins récréatives personnelles. Les **propriétaires** du TPC Pontiac visent moins l'exploitation forestière et la récolte, sont moins actifs et résistent davantage à la structuration de l'activité à travers les organisations et la réglementation. Ils sont plus nombreux que les autres à n'avoir aucun projet pour leurs propriétés au cours des cinq prochaines années et moins nombreux à vouloir récolter du bois. En valeur absolue, les **propriétaires** du TPC Outaouais sont plus nombreux que ceux des deux autres régions et davantage ouverts à l'exploitation forestière (ligneuse et multiressource).

Près de quatre **propriétaires** sur dix n'ont pas récolté de bois sur leurs propriétés depuis qu'ils les possèdent; ce groupe contrôle un quart de la superficie boisée. Le taux d'inactivité est plus élevé sur le TPC Pontiac, chez les non-agriculteurs, chez les **propriétaires** plus âgés, chez les **propriétaires** de plus petites propriétés, chez ceux qui visent une rentabilité non-forestière à long terme (placement, retraite, legs) ou des objectifs non économiques. Les **propriétaires inactifs** sont moins impliqués dans leur forêt que les **producteurs**; ceci est également vrai de l'aménagement, de la récolte, des activités multiressources, de l'intérêt pour la formation, etc.

L'enquête a vérifié l'attrait de 18 facteurs dans l'incitation à accroître la quantité de travaux de la part des **producteurs occasionnels** et **réguliers**, et à amener les **propriétaires inactifs** vers l'aménagement (Tableau 9.5). L'environnement touche les trois raisons invoquées le plus fréquemment: la protection de l'environnement, la protection des paysages et la protection de la faune. Les caractéristiques de la forêt suivent pour la moitié des **propriétaires**. Les aspects financiers conditionnent six des sept raisons suivantes notamment les débouchés pour les essences, les avantages fiscaux et la rentabilité des investissements.

9.6 Activités de mise en valeur : le multiressources

Au cours des cinq dernières années, les deux tiers des **propriétaires** (66 %) ont utilisé leurs boisés pour des activités qui ne sont pas reliées à la production de bois. Selon le tableau 9.6, les activités les plus populaires sont la chasse à des fins personnelles (42 %), la protection de la faune ou d'un élément rare de la forêt (36 %), et la cueillette de petits fruits et de champignons (14 %). Les patrons d'activités multiressources passées et prévues sont similaires entre les trois territoires, sauf pour la pratique de la chasse à des fins personnelles qui est plus populaire sur le TPC Gatineau (63 %) que sur les autres, surtout sur le TPC Pontiac (34 %).

Les activités de chasse et de protection de la faune sont plus fréquentes chez les **producteurs**. Ainsi, la chasse à des fins personnelles est plus fréquente chez les

producteurs réguliers (54 %) que chez les **producteurs occasionnels** (48%) et chez les **propriétaires inactifs** (32 %). Les **producteurs forestiers** sont plus susceptibles d'avoir réalisé des activités utilisant les autres ressources de la forêt : c'est le cas d'environ 70 % d'entre eux alors qu'environ 60% des non-**producteurs** ont fait de même.

De même, les **producteurs forestiers** sont plus nombreux que les non **producteurs** à avoir l'intention de réaliser des activités multiressources au cours des cinq prochaines années: environ 75% par rapport à 55 % chez les non **producteurs**. Encore ici, la chasse et la protection de la faune sont les activités les plus populaires (avec respectivement plus de 55 % et 50 % des **producteurs**).

Environ 79 % des **propriétaires** de plus de 100 ha boisés ont indiqué avoir réalisé des activités associées aux multiressources au cours des cinq dernières années: 55 % ont pratiqué la chasse à des fins personnelles et 43 % ont fait des aménagements pour protéger la faune ou des raretés. La location à des chasseurs est plus fréquente chez ce type de **propriétaires** : 15 % ont réalisé cette activité comparativement à 5 % pour l'ensemble des **propriétaires**. Les projets multiressources pour les cinq prochaines années sont sensiblement les mêmes que ceux des cinq dernières années.

Environ 11 % des **propriétaires** ont produit du sirop d'érable en 1997. Il existe une possibilité de réduction significative de la production acéricole chez les acériculteurs actuels au cours des prochaines années puisque près du quart d'entre eux (23 %) n'ont pas l'intention de s'y investir. Cette réduction serait toutefois compensée par l'arrivée de nouveaux **producteurs** de telle sorte que la proportion d'acériculteurs passerait de 11 % à 16 % au cours des prochaines années si les projets actuels se réalisaient.

Quelque 25 % des propriétaires de l'Outaouais ont conservé une partie de leur boisé pour protéger la faune ou un élément rare comme des arbres anciens ou une espèce menacée, ou ont l'intention de le faire au cours des cinq prochaines années. Ils sont également prêts à modifier leurs interventions sur le milieu forestier pour viser l'un ou l'autre des quatre objectifs suivants : assurer la protection de l'eau et des sols; maintenir la qualité des habitats pour les animaux; assurer la protection des espèces animales et végétales en danger; et préserver la qualité visuelle des paysages. Ces propriétaires sont plus élevés hors du TPC Pontiac, chez les détenteurs du statut de producteur forestier ainsi que chez les propriétaires qui tirent un revenu d'appoint de la forêt (mais pas un revenu principal).

9.7 Information

Les services forestiers incluent toutes les étapes de la préparation de terrain à la récolte, ainsi que la préparation de plan d'aménagement, de conseil sur la fiscalité et d'aménagement multiressources. Les deux tiers des **propriétaires** n'ont jamais utilisé les services des individus ou organismes spécialisés dans le domaine forestier (Tableau 9.7).

Les **propriétaires** les plus familiers des services offerts sont habituellement ceux qui font les investissements les plus importants dans la forêt et ceux qui en tirent un revenu.

Tableau 9.5 Facteurs incitatifs pour la réalisation de travaux sylvicoles

Facteurs incitatifs	TPC Gatineau %	TPC Outaouais %	TPC Pontiac %	Territoire Agence %
Assurance que l'environnement est protégé	70	63	54	61
Assurance que les paysages sont protégés	67	57	54	58
Assurance que la faune est protégée	66	57	51	56
Forêt plus appropriée aux interventions	54	52	44	50
Meilleurs débouchés pour certaines essences	60	49	44	49
Plus de temps disponible	54	49	45	48
Meilleurs avantages fiscaux	51	51	41	48
Rentabilité de l'investissement à long terme	62	48	39	47
Aide financière	59	45	45	47
Fonds personnels disponibles	53	44	43	45
Meilleur prix pour le bois	57	36	35	39
Disponibilité des conseils professionnels	42	33	33	34
Meilleures connaissances forestières	36	31	32	32
Travaux exécutés par une entreprise de confiance	34	30	26	30
Accès à la forêt (bon chemin)	37	27	25	28
Règlements municipaux plus souples	28	27	28	27
Ferait exécuter les travaux par une entreprise certifiée	30	25	28	26
Autres facteurs	11	12	10	11

Tableau 9.6 Types d'activités réalisés en forêt privée

Ressources	TPC Gatineau %	TPC Outaouais %	TPC Pontiac %	Territoire Agence %
Chasse par le propriétaire	63	40	34	42
Protection de la faune ou d'une rareté	33	38	33	36
Cueillette (fruits, plantes, champignons)	19	15	9	14
Tourisme écologique	6	8	7	8
Location à des chasseurs	7	5	5	5
Culture arbre de Noël	5	2	3	3
Aménagement multiressources	3	3	2	3
Culture du ginseng	1	2	2	2

L'utilisation des différentes sources d'information varie selon le degré de familiarité du **propriétaire** vis-à-vis les services forestiers (Tableau 9.8). Un **propriétaire inactif** ne semble pas avoir de source d'information alors que le **producteur** se réfère généralement à son syndicat ou offices, et est plus susceptible d'avoir un conseiller forestier.

Tableau 9.7 Proportion des propriétaires ayant utilisé un service forestier

Services forestiers	TPC Gatineau %	TPC Outaouais %	TPC Pontiac %	Territoire Agence %
Entrepreneurs privés	15	7	12	10
Syndicat et offices de producteurs de bois	39	19	13	20
Groupe forestier et sociétés sylvicoles	25	12	10	13
Conseillers forestiers accrédités	17	13	8	12
Agence de mise en valeur des forêts privées	6	4	2	4
Aucun	46	69	77	68

Tableau 9.8 Sources d'information selon la familiarité du propriétaire avec les services forestiers

Familiarité avec les services forestiers	Sources d'informations	
FAIBLE	Aucune	35 %
	Amis et la famille	19 %
	MRN	16 %
MOYENNE	Syndicat ou offices	30 %
	Amis et la famille	21 %
	Périodiques, revues et journaux	10 %
ÉLEVÉE	Syndicat ou offices	26 %
	MRN	18 %
	Conseiller forestier	10 %

La satisfaction vis-à-vis les services des syndicats et offices, ainsi que des conseillers certifiés dépassent le seuil de 80 % qui est généralement considéré comme le niveau indiquant que les services correspondent aux attentes des clients. La satisfaction envers l'Agence se situe à 73 %, soit dans la fourchette de 70 % à 80 % qui indique que la relation avec la clientèle n'est pas en crise, mais qu'elle n'est pas au beau fixe non plus. Finalement, les niveaux de satisfaction envers les groupements forestiers et sociétés sylvicoles ainsi qu'envers les entrepreneurs privés se situent sous la barre des 70 %, indiquant qu'il y a lieu d'être préoccupé de la relation entre ces services et leurs clients.

9.8 Formation

Les **producteurs réguliers** se démarquent des **producteurs occasionnels** et des **propriétaires inactifs** puisqu'ils ont indiqué, en moyenne, un intérêt pour plus de cinq des sujets présentés alors que les deux autres groupes ont choisi entre trois et quatre sujets. Plus de 40 % des **producteurs réguliers** ont indiqué un intérêt pour les thèmes suivants : la fiscalité (56 %), le mesurage et le classement (52 %), la prévention des maladies et des insectes (50 %), les travaux d'aménagement forestier

(49 %), la sécurité dans les travaux (49 %), l'aménagement pour la faune (46 %) et l'aménagement intégré des ressources (42%).

De 50 % à 60 % des **producteurs forestiers** expriment un intérêt pour au moins un des sujets de formation proposés lors du sondage. Dans l'ensemble, les priorités de formation sont les suivantes: fiscalité, prévention des insectes et des maladies, et aménagement forestier.

Le groupe des **propriétaires** de plus de 100 hectares sont les plus intéressés à des compléments de formation: 56 % de ces **propriétaires** ont mentionné au moins un sujet d'intérêt.

Les **propriétaires** du TPC Gatineau expriment un besoin de formation plus intense (56 % choisissent au moins un sujet de formation) que les **propriétaires** du TPC Outaouais (50%) et ceux du TPC Pontiac (41 %).

9.9 Réglementation municipale

Environ 42 % des propriétaires sont en accord avec les réglementations municipales sur les coupes de bois alors que 29 % sont contre; les opinions ont tendance à être polarisées sur cette question. Dans quelques groupes, l'opposition dépasse l'appui aux règlements: les producteurs de feuillus à pâte, les propriétaires tirant de la forêt un revenu principal et les anglophones. Les propriétaires du TPC Pontiac sont plus en défaveur des règlements municipaux sur la coupe (35 %) que les autres, surtout ceux du TPC Outaouais (24 %). Les propriétaires sans opinion ou refusant d'émettre une opinion totalisent 29%.

Les supporteurs et les opposants aux règlements municipaux sur l'abattage présentent les mêmes habitudes de coupes sauf pour ce qui est des types de coupes où les opposants ont davantage tendance à utiliser des coupes partielles fortes.

9.10 Développement durable

Les concepts de développement durable et de certification environnementale sont mal connus par les **propriétaires**. Nous notons des taux de familiarité de 37 % pour le développement durable et de 21% pour la certification environnementale. Néanmoins, les trois quarts des **propriétaires** déclarent être d'accord pour appliquer six ou sept des sept principes de développement durable testés dans le sondage (Tableau 9.9). Les principes qui touchent le droit de propriété sont plus difficilement applicables pour certains **propriétaires**.

Six **propriétaires** sur dix sont d'accord pour respecter les principes du développement durable en vue d'obtenir une certification environnementale pour vendre du bois; cette proportion dépasse 80 % chez les **producteurs forestiers**. La

majorité est aussi prête à ce que ses travaux subissent des inspections de conformité aux principes de développement durable.

Les trois quarts des **propriétaires** de 100 hectares et plus sont prêts à adapter leurs interventions en forêt pour respecter les principes du développement durable. Mieux, plus de la moitié de tous ces **propriétaires** accepte l'idée de l'inspection de leurs pratiques forestières pour assurer le respect de ces principes.

Tableau 9.9 Proportion des propriétaires en accord pour l'application des principes de développement durable

Principes de développement durable	TPC Gatineau %	TPC Outaouais %	TPC Pontiac %	Territoire Agence %
Protection de l'eau et des sols	90	90	80	87
Qualité des habitats fauniques	89	86	77	84
Qualité visuelle des paysages	86	86	78	84
Protection des espèces animales et végétales menacées	88	85	76	83
Maintenir la productivité du milieu forestier	83	83	76	81
Tenir compte des populations	76	77	64	73
Respect de la capacité de produire de la forêt	76	69	65	69